



# La Petite Enfance, premier temps de l'éducation : un investissement pour l'avenir

**Pour les acteurs de l'économie sociale, l'accueil de la petite enfance, première étape de l'éducation, est un investissement pour l'avenir. L'objet de ce forum était de continuer d'élucider tous les enjeux et les freins d'une politique d'accueil de la petite enfance plus équitable et plus égalitaire.**

Le temps de la petite enfance est une période clé dans la construction de chaque individu. Comment permettre à tous les enfants de bénéficier de conditions favorables à leur développement, en particulier de modes d'accueil en nombre suffisant et de qualité ? Comment faire évoluer la situation actuelle, quels sont les freins à l'œuvre et les leviers possibles ? Telles étaient les questions posées par cet atelier, auxquelles Hélène Périvier, économiste à l'OFCE et Marie-Thérèse Letablier, directeur de recherche au CNRS, ont apporté leurs éclairages.

L'incomplétude du petit enfant explique sa fragilité, rappelle, en introduction, Christine Attali-Marot, présidente de la commission ad hoc de l'Uniopss. C'est dès les premiers temps de sa vie que l'enfant développe les potentialités dont il est porteur dès la naissance en puisant dans ses relations et son environnement ce dont il a besoin pour grandir et s'humaniser. Chaque enfant dès son plus jeune âge est un citoyen en devenir ; héritier du monde que les adultes que nous sommes, lui transmet-

trons, il devra, à son tour, en être un acteur et chercher à le transformer. Se préoccuper de lui, c'est avoir le souci d'assurer l'avenir de la société !

Aujourd'hui, la préoccupation du devenir du très jeune enfant est sortie de la sphère strictement privée pour faire l'objet de politiques familiales, sociales voire éducatives et culturelles. Son accueil pendant que ses parents travaillent fait même l'objet d'une politique publique volontariste promue au rang de priorité nationale : d'ici 2012, l'Etat s'est engagé à créer 200.000 nouvelles places d'accueil sur tout le territoire.

Mais cette politique suppose des financements importants et nécessite de préciser quels en sont les enjeux économiques - coût de l'accueil, mais, en regard bénéfique d'un accès à l'emploi des mères - et en termes de lutte contre la pauvreté des familles et d'augmentation du PIB ; ainsi que les enjeux éducatifs et sociaux de réduction des inégalités liées au contexte de vie des familles. Il importe aussi de clarifier de qui relève cette responsabilité de l'édu-

cation des très jeunes enfants, citoyens de demain : de l'État ? du Marché ? de la société civile ? en laissant quelle place et quel rôle aux parents... ?

Fortes de leur expérience ancienne et de leur engagement dans l'accueil des très jeunes enfants, les associations soutiennent que la petite enfance doit être considérée comme le premier temps du droit à l'éducation. Les études internationales montrent que des modes d'accueil de qualité favorisent la socialisation des jeunes enfants, augmentent l'égalité des chances entre enfants et facilitent l'accès à l'emploi des mères, donc la réduction de la pauvreté des familles. Elles montrent que l'égalité des sexes et l'emploi des femmes ne doivent pas faire passer au second plan les besoins de l'enfant et qu'il faut développer l'offre d'accueil mais aussi travailler sur sa qualité. Au-delà de l'accessibilité en terme de coûts, d'amplitudes horaires, de souplesse, de répartition territoriale, la qualité passe par la professionnalité des emplois du secteur tant en terme de qualification, de formation continue, que de taux d'encadrement.



© Michel Le Moine

*La qualité, c'est notamment s'adapter aux horaires atypiques des mères, comme le fait Boutchou Services, ci-dessus.*

## A propos des écoles maternelles

Les écoles maternelles sont une spécificité française, qui place le pays en tête de l'accueil des 3 à 6 ans au niveau européen. Mais leur devenir suscite aujourd'hui bien des interrogations, en particulier sur la scolarisation des 2-3 ans, dont le taux a fortement chuté depuis 2001 pour revenir à celui de 1970, soit 18% de la classe d'âge, malgré une forte hausse du nombre d'enfants par classe... La scolarité avant 6 ans n'étant pas obligatoire, l'accueil des 3-6 ans ne semble pas faire partie des priorités de l'Education nationale, qui ne développe pas le nombre de places nécessaires ! En corollaire, le nombre d'enfants de moins de 3 ans à accueillir est d'autant plus grand....

## Modes de régulation et gouvernance

Les formes de régulation deviennent plus gestionnaires (recherche de la performance économique), de nouveaux

## Comparatif entre les systèmes européens de prise en compte de la petite enfance

**Pays nordiques :** l'égalité hommes-femmes est un principe. Les besoins des enfants sont envisagés de manière universelle, quel que soit le niveau de vie des parents. Jusqu'aux 18 mois de l'enfant, les mères bénéficient d'un congé parental rémunéré. Ensuite, les enfants sont systématiquement accueillis en structure collective. Les parents ne peuvent pas sortir de ce système mis en place pour tous les citoyens.

**Pays anglo-saxons :** c'est le marché qui gère le système de garde d'enfants. Les aides publiques sont très sélectives, seules les familles en grande pauvreté en bénéficient.

**Système français :** depuis les années 90, l'orientation est axée sur le développement du libre choix d'un mode de garde, associé à une politique familiale généreuse. Dans les faits, les besoins en mode d'accueil jusqu'à 3 ans ne sont pas couverts. Le libre choix d'activité/inactivité pour la mère reste un mythe. Un seul choix s'impose en général qui dépend du revenu, du lieu d'habitation (en milieu rural, par exemple, les modes d'accueil sont plus éloignés, moins

nombreux...), de la composante familiale. Le système actuel encourage, de fait, les mères peu qualifiées à arrêter de travailler ou à demander un temps partiel. Il n'incite pas les pères à s'investir dans la sphère familiale renforce les inégalités entre les sexes et entre les enfants et maintient un secteur peu professionnalisé ; la tendance des réformes en cours est de réduire le nombre et la qualification des professionnels encadrant les enfants dans les modes d'accueil. Actuellement, 40% des enfants bénéficient d'un mode d'accueil hors du milieu familial, 50% sont gardés par des mères inactives, les 10% restant sont accueillis par des relais familiaux (grand-parents...) ou des modes de garde informels (nourrice non agréée, solution de voisinage...). Environ 1 million d'enfants bénéficient d'un mode de garde. Les besoins estimés concernent 1,55 million d'enfants. Il manque donc au moins 500 000 places d'accueil, 655 000 si l'on tient compte des enfants gardés par les grands-parents. Le pilotage des fonds publics et la gouvernance sur les territoires demeurent problématiques et nécessitent une refonte du système.

acteurs, notamment lucratifs, investissent le secteur et les collectivités locales généralisent le recours à la commande publique (appels à projets, délégations de service public...).

Si la gouvernance publique reste importante (l'État via les Caf, les départements et les communes), le partenariat s'amplifie avec les acteurs privés, qu'ils soient non lucratifs ou marchands... Les modes de régulation se complexifient et le choix entre service public et marché privé n'est pas arrêté. Dans ce paysage brouillé et non régulé, les parents sont renvoyés à eux-mêmes pour le choix d'un mode d'accueil, chacun se détermine sur ce « marché » en fonction de

ses connaissances, de ses revenus, des ressources locales, tout cela dans une grande opacité.

Le modèle non lucratif de solidarité en subit fortement les conséquences et de nombreuses tensions apparaissent : concurrence entre acteurs, diversité des situations locales, disparités sociales et territoriales d'accès aux services. Les logiques gestionnaires s'opposent aux logiques de proximité et de coopération. Les conditions de la qualité sont fortement interrogées faisant apparaître que la notion de service dans le secteur de la petite enfance ne peut être réduite à sa seule dimension économique. Cela dit, des coopérations, voir des >>>



© Michel Le Moine

*Pour l'Uniopss, il faut investir massivement dans les modes d'accueil, ce qui est réaliste, économiquement !*

## Quelques références bibliographiques

- Daune-Richard AM, Letablier MT. (dir.) « Concilier travail et famille : l'engagement des entreprises dans la prise en charge des enfants (Allemagne, France, Italie et RU) », Dossier d'études CNAF 120, septembre 2009.
- Daune-Richard AM, Odena S., Petrella F. « L'engagement des entreprises dans l'accueil des jeunes enfants. De nombreux enjeux et des partenariats public-privé complexes », Recherches et prévisions 92, 2008 pp 61-72.
- Emé B., Fraisse L. « La gouvernance locale de la diversification des modes d'accueil : un nouvel enjeu de cohésion sociale », Recherches et prévisions 80, 2005, pp 11-27.
- Fraisse L., Lhuillier V., Petrella F. « L'accueil des jeunes enfants en Europe : vers des formes de gouvernance multilatérale et intégrée? », Revue française de socio-économie n°2 2007, pp 141-60.
- Meda D., Perivier H., « Le 2ème âge de l'émancipation. La société, les femmes et l'emploi », Seuil 2007, 112 p.
- Milewski F., Périvier H., « Travail des femmes et inégalités », Editions Presses de Sciences Po - Revue de l'OFCE n° 90 - 2004, 495 p.
- Périvier H., Milewski F. « Femmes au bord de la crise économique », Clair&net@ofce, OFCE - 5 mars 2009

>>> regroupements, entre acteurs de l'économie sociale deviennent nécessaires ; seule la mutualisation des ressources permettant d'atteindre une taille critique rendant possible le positionnement sur le marché face à un secteur marchand.

## Pistes de réformes

*« Du mythe du libre choix (de travailler ou pas, du type d'accueil...) à l'équilibre des choix en mettant l'enfant au cœur d'une refonte des modes d'accueil »*

- Partir des droits fondamentaux de l'individu dès sa naissance : reconnaître le droit de chaque enfant, quelle que soit son origine sociale, son lieu de résidence, qu'il soit handicapé ou non..., à bénéficier d'un accueil adapté, stable et de qualité mais aussi à passer du temps avec ses parents et à faire l'expérience de la socialisation hors du milieu familial à un âge adapté.

- Permettre aux parents de passer du temps avec leur petit enfant, en encourageant les pères à le faire et en donnant la possibilité aux mères, notamment peu qualifiées, qui souhaitent retravailler après le congé maternité, de concilier

une activité professionnelle et du temps passé auprès de leur enfant.

### Pour cela,

- Investir massivement dans les modes d'accueil et créer un congé jeune enfant en refondant le congé parental, ce qui représente une dépense de l'ordre de 5 milliards d'€ par an. Il s'agit d'une réforme coûteuse (0,3 point de PIB) mais c'est un investissement rentable qui permettrait d'accroître la population active de 1,6% (les 500 000 mères inactives), donc d'augmenter le PIB et de réduire la part consacrée aux dépenses de protection sociale.

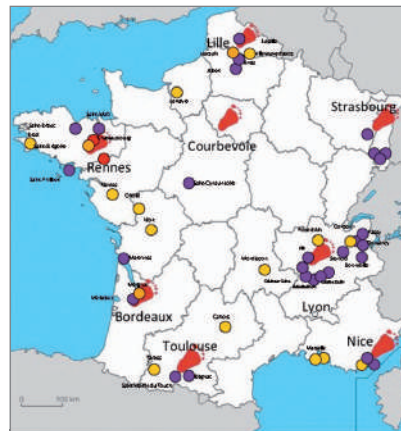
- Mettre en place une meilleure articulation entre congé parental (jusqu'à 9 mois ou un an, mode d'accueil (jusqu'à 2 ou 3 ans) et école maternelle, au-delà. Les risques pour les familles d'une modification du congé parental, en l'absence d'une augmentation des places d'accueil, sont soulignés.

- Revoir la place des divers acteurs et mettre en place un vrai pilotage du dispositif par une autorité désignée.

- Renforcer la qualification du personnel.

Soit « un investissement social pour une société plus juste » et non une charge pour la société ! ■

Anne-Louise Blettry  
Christine Attali-Marot



### Légende

- ▲ Bureaux régionaux
- Crèches ouvertes
- Crèches en cours d'ouverture

*Le lucratif se développe : ici la carte des implantations réalisées ou en cours en 2010 du Groupe Babylou, « spécialiste de la conception et de la gestion de crèches d'entreprises ».*